



Moulins, le 4 janvier 2010

Monsieur Jean-Paul DUFREGNE
Président du Conseil Général de l'Allier
Hôtel du Département
1 avenue Victor Hugo - BP 1169
03016 MOULINS CEDEX

Copie aux vice-présidents, Monsieur Nicolas Thollet et Monsieur Dominique Bidet.

Monsieur le Président,

Vos services nous ont adressé comme convenu la maquette du « guide pratique d'utilisation de l'Allier » et nous vous en remercions.

Ce guide pratique intitulé « Découvrez l'Allier » se situe bien, comme nous le craignons, entre un topoguide peu précis et un document de promotion de la pratique du canoë-kayak sur l'Allier, à notre avis prématuré pour ne pas dire malvenu.

Trop imprécis, ce guide ne sera pratiquement d'aucune utilité pour les pratiquants non encadrés, dans la mesure où rien de ce qui est mentionné sur les cartes n'est aisément repérable en situation de parcours, à l'exception des ponts facilement identifiables sans besoin de ces cartes. En l'état, il sera même sans aucun intérêt pour ceux qui connaissent la rivière, tels que les guides-accompagnateurs par exemple.

Pour ce qui est des recommandations censées répondre à l'objectif annoncé par vos services « *d'informer les pratiquants quant à la fragilité du milieu et aux bons comportements à adopter* », elles se limitent à quelques rappels sommaires de la réglementation écrits en caractères minuscules et à de rares allusions laconiques, glissées dans la prose qui accompagne les photos des quelques espèces choisies pour apporter la caution environnementale au document.

Le lecteur apprend par exemple que les sternes sont « sensibles au dérangement », sans qu'il lui soit expliqué quoi que ce soit sur la nature et les conséquences de ce dérangement, ni vraiment sur les comportements à adopter pour limiter celui-ci ! Et quid des oedicnèmes et autres petits gravelots, tout aussi menacés par une fréquentation invasive des grèves ?

Rien n'est dit non plus sur le respect des autres activités (promenade et détente, pêche au coup, pêche à l'épervier, chasse, élevage,...), de la vie locale et des riverains, dont les conseils généraux, pourtant si soucieux d'aider le milieu rural, devraient s'attacher à préserver la tranquillité et la qualité de vie.

Aucun commentaire ni conseil ne sont dispensés quant aux risques d'accidents liés aux embâcles et au courant. Nous vous avons pourtant largement alerté quant aux responsabilités que vous prendrez en vous engageant dans une telle démarche d'incitation à la pratique du canoë sur l'Allier. Etes-vous certain que la mention *nous vous rappelons que vous naviguez sous votre pleine et entière responsabilité* suffira à dédouaner votre Conseil Général de cette responsabilité, dès lors qu'il encourage cette pratique par des payeurs néophytes, sans s'assurer que ceux-ci soient correctement encadrés ni privilégier cette fréquentation sur des portions de l'Allier plus aisées à secourir ?

Ces informations seraient pourtant plus indispensables que la présentation des nombreux sites de visite touristique proposés, qui ne sont là que pour contribuer au caractère promotionnel de ce document « fourre-tout » : la plupart de ceux-ci sont de fait hors d'atteinte pour les canoënistes (château de Busset, Arborétum de Balaine, centre de Saint Pierre le Moutier, circuit de Magny-Cours !!!), quand il ne sont pas tout simplement impossibles à identifier depuis la rivière : boire des Carrés, espace naturel sensible des Coqueteaux, sentier des Cigognes...

Entre supercherie environnementale et illusion touristique, il ne reste à ce mauvais guide que le caractère d'un document promotionnel bâclé, au seul et maigre bénéfice des loueurs de canoës (clubs et commerces) : quelques belles images accompagnées de leurs adresses et contacts.

Il ne paraît malheureusement pas être question de reprendre à zéro la conception de ce guide pratique puisque votre chargé de mission, Loïc Martinet, nous *informe d'ors et déjà que la forme de ce guide n'évoluera pas et que nos remarques et observations seront prises en compte en fonction des contraintes de place et de mise en page.*

Vous comprendrez dans ces conditions que nous restions totalement opposés à sa parution et que nous refusions de cautionner sa réalisation en proposant les quelques seules améliorations de détail en mesure d'être retenues.

Par ailleurs, le message d'accompagnement reçu de votre chargé de mission précise qu'*il a été décidé dans un premier temps que ce guide ne devait pas servir à développer la pratique et qu'il ne sera distribué dans un premier temps que par les loueurs et clubs de canoës en attendant d'éventuelles études permettant d'évaluer l'impact de l'activité.* Faut-il en déduire que l'engagement sur une diffusion limitée de ce guide pratique, pris par votre vice-président Nicolas Thollet lors de notre réunion du 11 décembre 2009, ne serait que très provisoire ?

Et de quelles études s'agit-il, en dehors des deux méthodes d'évaluation élaborées par Allier Sauvage et le Géolab de l'Université Blaise Pascal et dont je vous ai précisé dans mon précédent courrier que nous en achèverions la mise au point en 2010, afin de les mettre ensuite à disposition des gestionnaires de l'Allier ?

On est en droit d'attendre du Conseil Général de l'Allier, qu'en prenant ces premières initiatives (guide et panneaux) pour organiser la pratique du canoë-kayak sur l'Allier de plaine, il assume pleinement cette responsabilité et mette en place le dispositif nécessaire pour mesurer son développement et en évaluer les conséquences : impacts sur l'environnement, sur la vie locale, retombées économiques, accidentologie, etc.

D'une façon générale, cette situation actuelle de désaccord confirme nettement que vos responsables n'attachent pas à la mise en valeur de l'axe Allier le niveau d'ambition que nous essayons de susciter, pas plus qu'ils ne considèrent l'importance de la concertation préalable nécessaire à la maturation d'un tel projet. C'est bien ce dont témoignent encore l'absence d'acteurs concernés dans la liste des personnes consultées sur ce projet de guide (DDE/DDT, DIREN/DREAL, Sécurité Civile, Région Auvergne, Fédérations de Pêche et de chasse, FRANE, LPO, associations locales,...), ainsi que le peu de latitude octroyée pour répondre à cette consultation effectuée durant la période des fêtes de fin d'année avec *retour au plus tard le 5 janvier* !

En conséquence, c'est avec beaucoup de tristesse que nous estimons préférable pour le moment de ne plus nous impliquer dans les actions conduites par le Département de l'Allier sur ces sujets, nous réservant pour une véritable démarche de développement durable basée sur une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, dont nous espérons qu'elle sera bientôt lancée à l'échelle probablement plus pertinente de la Région.

Nous restons néanmoins à votre disposition, ainsi que vous nous l'avez proposé, pour venir expliquer notre point de vue devant votre CDESI, si cela vous semble souhaitable.

Regrettant de n'avoir su vous convaincre de différer l'engagement de cette action inopportune et d'éviter ainsi une dépense publique inutile, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments.


Joël Herbach
Président d'Allier Sauvage